

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 5 juillet 2016 à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

---

## **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'information sur le béluga adopté par la municipalité.
- Commentaire sur la problématique des triporteurs circulant sur les pistes cyclables.
- Commentaires émis sur les communications entre les citoyens et le Service récréatif et communautaire en ce qui a trait au temps de réponse et de suivi des demandes qui sont adressées à ce service.

## **2016-07-342 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 5 juillet 2016.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2016, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2016**

- 5. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Ratification d'embauche et de départ du personnel pour la période du 19 juin au 2 juillet 2016
- 6. SERVICE DU GREFFE**
  - 6.1 Nomination d'un maire suppléant
- 7. SERVICE DU CONTENTIEUX**
  - 7.1 Désignation d'un substitut au procureur principal à la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
- 8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
  - 8.1 Dépôt du rapport financier 2015
  - 8.2 Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté de l'année 2015
  - 8.3 Approbation du registre des chèques émis numéros 84915 à 85125 totalisant 2 637 349,16 \$ et du registre des paiements Internet émis numéros 1422 à 1439 totalisant 829 921,31 \$
  - 8.4 Autorisation du report d'échéance du dépôt du rôle d'évaluation triennal
  - 8.5 Dépôt du rapport budgétaire au 27 juin 2016
  - 8.6 Versement d'une contribution financière à l'organisme Parc sous-marin du lac Saint-François
- 9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
  - 9.1 Acquisition du lot 3 595 494 sis rue Gosselin
  - 9.2 Autorisations diverses à la Garderie Porculus pour la tenue d'une fête d'enfants
  - 9.3 Autorisations diverses à Rodéo International Valleyfield dans le cadre de la tenue de cet événement
  - 9.4 Autorisations diverses pour la tenue d'une exposition de voitures antiques
  - 9.5 Protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports inc. concernant la gestion de la piscine au parc Delpha-Sauvé, de la piscine au Camp de vacances familiales Valleyfield (camp Bosco) et de la plage au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée
  - 9.6 Renouvellement de la convention d'utilisation pour les équipements sportifs sur la propriété de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
- 10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**
  - 10.1 Approbation d'un scénario d'intervention relatif au réaménagement du boulevard Mgr-Langlois Ouest
- 11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**
  - 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 18, rue Narcisse afin d'autoriser l'aménagement d'une deuxième entrée charretière à 2,3 mètres de l'autre entrée
  - 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 594, rue Madeleine afin d'autoriser la réduction du total des marges latérales à 3,60 mètres
  - 11.3 Échange de terrain avec monsieur Éric Boyer dans le secteur de la rue de la Barrière
  - 11.4 Réponse à la demande pour autoriser la rénovation de la façade du bâtiment principal au niveau du rez-de-chaussée au 253, rue Victoria en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
  - 11.5 Réponse à la demande pour autoriser la restauration de matériaux existants, l'amélioration du style architectural, le drainage et l'asphaltage, l'éclairage extérieur et le remplacement de trottoir au 175, rue Salaberry en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
  - 11.6 Réponse à la demande pour autoriser l'installation de deux (2) conteneurs semi-enfouis en cour avant secondaire face à la rue J.-Léo-Montpetit au 5213, boulevard Hébert en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 12.1 Approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat pour le service d'entretien électrique général des édifices municipaux et des équipements
  - 12.2 Entente avec le Club social des travaux publics relative à la vente de rebuts de métal aux fins de financement des œuvres caritatives du club social
- 13. INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
  - 13.1 Invitation à soumissionner 2016-ENV-15 : rénovation de la toiture - 75, rue Saint-

Jean-Baptiste

**14. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

**14.1** Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 173 concernant la prévention incendie et le Règlement 022 concernant les avertisseurs de fumée

**15. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**15.1** Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 289 pour emprunter la somme de 1 600 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels du projet de la baie Saint-François et de ses aménagements contigus

**16. RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**16.1** Dispense de lecture et adoption du Règlement 152-02 concernant l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certaines normes

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

**2016-07-343 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2016**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 30 juin 2016;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016 selon sa teneur.

ADOPTÉ

**2016-07-344 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 19 JUIN AU 2 JUILLET 2016**

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 19 juin au 2 juillet 2016;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en juin 2016 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 19 juin au 2 juillet 2016.

ADOPTÉ

**2016-07-345 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

DE désigner M. le conseiller Denis Laître pour agir à titre de maire suppléant, pour la période du 1<sup>er</sup> août au 30 octobre 2016;

DE désigner M. Denis Laître pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

DE désigner M. Denis Laître comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance de ce poste;

D'assumer les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

**2016-07-346 DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT AU PROCUREUR PRINCIPAL À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU l'appel d'offres 2014-33 relatif à la fourniture de services professionnels d'un procureur à la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux de désigner un substitut au procureur principal;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

DE désigner M<sup>e</sup> Natasha Sivret pour agir à titre de substitut au procureur principal à la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE demande soit formulée au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin d'autoriser M<sup>e</sup> Natasha Sivret, substitut au procureur advenant absence du procureur principal, le cas échéant, à représenter celui-ci pour les infractions pénales traitées devant la cour municipale commune de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE M<sup>e</sup> Natasha Sivret soit autorisée à appliquer la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2), et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents.

ADOPTÉ

## DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2015

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015 sont déposés devant ce conseil.

### 2016-07-347 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ DE L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2015 présentent un excédent de fonctionnement de 1 212 168 \$, ce qui permet de dégager un surplus accumulé libre de 1 774 873 \$ à pareille date;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a déjà été affecté à des fins d'équilibre budgétaire au cours de l'année 2015 pour un montant de 1 136 705 \$;

ATTENDU QU'il restera, subséquemment à ces affectations, un excédent de fonctionnement non affecté de 638 168 \$;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier relative à l'affectation de surplus des activités de fonctionnement et de surplus affectés au 31 décembre 2015;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

D'autoriser l'affectation des sommes ci-après mentionnées :

- aux surplus affectés au 31 décembre 2015 :
  - . à des fins de développement de la Société du Port de Valleyfield 83 771 \$
  - . à des fins de logement social 100 000 \$
  - . à des fins d'organisation de l'élection municipale de l'année 2017 250 000 \$
- aux activités de fonctionnement 2016 :
  - . à des fins d'équilibre budgétaire de l'année 2016 100 000 \$
  - . à des fins de réalisation des projets engagés en 2015 et à être terminés en 2016, tel que décrit à l'annexe préparée par le directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier 293 016 \$
  - . à des fins de développement de la Société du Port de Valleyfield. 83 770 \$
    - à des fins de budget de quartiers 120 000 \$
    - à des fins de développement résidentiel du secteur Grande-Île 66 000 \$
    - à des fins d'activité du comité municipal mixte-industriel de Salaberry-de-Valleyfield 40 148 \$

tel que plus amplement décrit dans le document préparé par le directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier.

ADOPTÉ

**2016-07-348 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS NUMÉROS 84915 À 85125 TOTALISANT 2 637 349,16 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET ÉMIS NUMÉROS 1422 À 1439 TOTALISANT 829 921,31 \$**

Le registre des chèques émis numéros 84915 à 85125 et le registre des paiements Internet émis numéros 1422 à 1439 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis numéros 84915 à 85125 totalisant 2 637 349,16 \$ et au registre des paiements Internet émis numéros 1422 à 1439 totalisant 829 921,31 \$, et d'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**2016-07-349 AUTORISATION DU REPORT D'ÉCHÉANCE DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL**

VU l'obligation pour les évaluateurs de déposer le rôle d'évaluation le ou avant le 15 septembre 2016;

VU la demande d'Évimbec ltée de reporter le dépôt du rôle triennal 2017-2018-2019 le ou avant le 1<sup>e</sup> novembre 2016;

VU les dispositions de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter une résolution permettant aux évaluateurs de prolonger la date du dépôt du rôle;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'autoriser la firme d'évaluateurs Évimbec ltée à reporter au ou avant le 1<sup>e</sup> novembre 2016 le dépôt du rôle d'évaluation triennal 2017-2018-2019.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 27 JUIN 2016**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport budgétaire au 27 juin 2016 est déposé devant ce conseil.

**2016-07-350 VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ORGANISME PARC SOUS-MARIN DU LAC SAINT-FRANÇOIS**

VU la demande de contribution financière adressée à la municipalité concernant un projet de « parc sous-marin unique de niveau national »;

ATTENDU QUE la vocation et l'offre touristique de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield gravitent autour du nautisme;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se doit d'appuyer toutes les initiatives visant à parfaire l'aménagement de son infrastructure nautique,

ATTENDU QUE plusieurs municipalités environnantes sont prêtes à appuyer ce projet conditionnellement à la participation de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield,

ATTENDU QUE pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, la visite et l'accès à ce parc sous-marin font déjà partie de la programmation touristique estivale et que de nombreux visiteurs se réunissent au « Port » de la Société du Vieux Canal de Beauharnois, en plein centre-ville pour y pratiquer cette activité;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique relative au versement d'une contribution financière à l'organisme Parc sous-marin du lac Saint-François;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

DE verser une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Parc sous-marin du lac Saint-François dans le cadre de la réalisation d'un parc sous-marin unique de niveau mondial.

ADOPTÉ

**2016-07-351 ACQUISITION DU LOT 3 595 494 SIS RUE GOSSELIN**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'acquisition du lot 3 595 494 de madame Nicole Leroux, lot sis sur la rue Gosselin;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

DE convenir d'acquérir le lot 3 595 494 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à madame Nicole Leroux, d'une superficie de 609,3 mètres carrés, pour la somme totale de 85 000 \$, taxes en sus, le cas échéant;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par la municipalité;

D'autoriser une affectation de 85 000 \$ provenant du fonds réservé à l'ancienne Municipalité de Grande-Île pour l'acquisition de cette propriété;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'acquisition relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, à intervenir devant M<sup>e</sup> Yvon Vinet, notaire, ou de tout autre notaire pratiquant au sein de l'étude Lupien, Patenaude, Vinet & Gougeon et Monette, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2016-07-352      AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE À LA GARDERIE PORCULUS POUR LA TENUE D'UNE FÊTE D'ENFANTS**

VU la demande formulée par M<sup>me</sup> Kathy Landry de la Garderie Porculus relative à la tenue d'une fête d'enfants, le 23 août 2016;

ATTENDU QUE l'école Sainte-Agnès est fermée à cette date;

ATTENDU QUE les citoyens habitant cette rue continuent d'avoir accès à leur propriété;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

D'autoriser la Garderie Porculus à utiliser et à fermer partiellement la rue Perreault sur une longueur de 75 pieds environ, face au 47 de la rue Perreault, dans le cadre d'une fête d'enfants qui se tiendra le 23 août 2016 de 8 h 30 à 16 h, activité reportée au 24 août 2016 en cas de pluie;

D'autoriser la mise en place de la signalisation nécessaire à la fermeture partielle de la rue mentionnée plus haut.

ADOPTÉ

**2016-07-353      AUTORISATIONS DIVERSES À L'ORGANISME RODÉO INTERNATIONAL DE VALLEYFIELD POUR LA TENUE D'UN RODÉO**

VU la demande de Rodéo Valleyfield pour la tenue rodéo au parc Marcil, du 11 au 14 août 2016;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la tenue de cette activité;

Il est                      proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

D'autoriser la tenue du "Rodéo international de Valleyfield" au parc Marcil du 11 au 14 août 2016;

D'autoriser la fermeture de la descente de bateaux du parc Marcil du mercredi 10 août 19 h au dimanche 14 août 2016 17 h;

D'autoriser l'interdiction de stationnement sur le côté est de la rue Lynch. Cette autorisation est valide du 11 au 14 août 2016.

D'autoriser la fermeture partielle de la rue Ellice entre Beaulac et Quevillon, ainsi que la rue Victor-Léger entre Saint-Louis et Ellice du vendredi 12 août à 11 h jusqu'au dimanche 14 août 18 h.

DE mettre en place la signalisation nécessaire à la fermeture partielle des rues ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ



2016-07-354

**AUTORISATIONS DIVERSES POUR LA TENUE D'UNE EXPOSITION DE VOITURES ANTIQUES**

ATTENDU QUE l'organisme *Club de corvettes* désire tenir une exposition de voitures antiques au parc Delpha-Sauvé, le 4 septembre 2016;

ATTENDU QUE la tenue de cet évènement sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield fournit aux amateurs et collectionneurs de la région une occasion de promouvoir leur loisir et constitue une attraction ayant des retombées touristiques et économiques;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

D'autoriser l'organisme *Club des corvettes* à tenir une exposition de voitures antiques, le 4 septembre 2016, dans le stationnement du parc Delpha-Sauvé et à l'intérieur du parc Delpha-Sauvé, selon les conditions mentionnées dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

D'autoriser la fermeture et l'utilisation du stationnement du parc Delpha-Sauvé pour la tenue de l'activité, le 4 septembre 2016, entre 7 h et 18 h 30, afin de placer les différents véhicules antiques sur le site du parc;

D'autoriser la vente et la consommation de bière sur le site de l'activité, le 4 septembre 2016, entre 7 h et 18 h 30, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité;
- que les promoteurs de l'activité s'engagent à développer des actions écoresponsables dans le cadre de son activité;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

D'exiger l'organisme à fournir une assurance responsabilité civile générale d'au moins 2 millions de dollars pour la tenue de cette activité et que la Ville soit ajoutée comme assurée additionnelle;

QUE le Service récréatif et communautaire offre le soutien technique nécessaire à la tenue de l'activité.

ADOPTÉ

2016-07-355

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC. CONCERNANT LA GESTION DE LA PISCINE AU PARC DELPHA-SAUVÉ, DE LA PISCINE AU CAMP DE VACANCES FAMILIALES VALLEYFIELD (CAMP BOSCO) ET DE LA PLAGE AU PARC RÉGIONAL DES ÎLES-DE-SAINT-TIMOTHÉE**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Cité des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion de la piscine au parc Delpha-Sauvé, de la piscine au Camp de vacances familiales Valleyfield (camp Bosco) et de la plage au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec l'organisme Cité des Arts et des Sports inc. relatif à la gestion de la piscine au parc Delpha-Sauvé, de la piscine au Camp de vacances familiales Valleyfield (camp Bosco) et de la plage au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée, pour la période du 15 mai au 15 octobre 2016, et dont la contribution municipale correspond à la somme de 303 900 \$, taxes en sus;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2016-07-356      RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LA PROPRIÉTÉ DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS**

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention à intervenir entre la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, la Cité des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant l'utilisation d'installations et d'équipements sportifs décrits dans la convention concernant la construction, la rénovation et le financement d'installations et d'équipements sportifs sur des propriétés de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de ladite convention régissant les engagements et responsabilités de chacun, ainsi que la gestion et le financement des opérations des surfaces sportives naturelles des écoles de la Baie-Saint-François et Edgar-Hébert;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

DE conclure une convention avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et la Cité des Arts et des Sports inc., plus particulièrement pour l'établissement des contributions des différents partenaires, les modalités du financement des opérations, ainsi que les clauses administratives qui s'y rattachent, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2020;

D'autoriser une contribution annuelle de 30 000 \$ à la Cité des Arts et des Sports inc., en biens ou en services, pour la gestion et l'entretien des surfaces naturelles des écoles de la Baie-Saint-François et Edgar-Hébert, auxquelles la municipalité aura accès;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2016-07-357 APPROBATION D'UN SCÉNARIO D'INTERVENTION RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MGR-LANGLOIS OUEST**

VU le dépôt d'une étude portant sur l'analyse de différents scénarios de réaménagement du boulevard Mgr-Langlois Ouest au ministère des Transports du Québec en 2015;

ATTENDU QUE la participation du ministère des Transports du Québec aux travaux du scénario d'intervention numéro 4 sera équivalente à sa participation aux travaux du scénario d'intervention numéro 5, soit la construction de feux de circulation aux intersections de la rue Paul-Chatel et du boulevard Bord-de-L'eau;

VU la prévision d'une traverse cycliste qui ne pourra être gérée à niveau;

VU la portion sud de la rue Paul-Chatel à être complétée;

VU les contraintes d'accès pour les industries et commerces au nord devant être limitées;

VU les conclusions du scénario d'intervention numéro 4 tirées de cette étude :

- la fermeture des ouvertures du terre-plein central entre le pont Mgr-Langlois et la rue Paul-Chatel et la construction de feux de circulation à l'intersection de la rue Paul-Chatel et du boulevard Mgr-Langlois;
- la limitation du nombre d'intersections gérées par des feux;
- le nombre de mouvements véhiculaires affecté par cette réorganisation est limité mais les détours peuvent être importants dans certains cas;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser la poursuite de l'avancement de ce projet en se basant sur le scénario d'intervention numéro 4 relatif au réaménagement du boulevard Mgr-Langlois Ouest ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

D'autoriser la poursuite de l'avancement de ce projet en se basant sur le scénario d'intervention numéro 4 relatif au réaménagement du boulevard Mgr-Langlois Ouest compte tenu de ces conclusions et de la réception favorable de ce scénario par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

**2016-07-358 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 18, RUE NARCISSE AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UNE DEUXIÈME ENTRÉE CHARRETIÈRE À 2,3 MÈTRES DE L'AUTRE ENTRÉE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Vincent McKenzie-Pitre a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 594 111 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'aménagement d'une deuxième entrée charretière à 2,3 mètres de l'autre entrée située au 18, rue Narcisse;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2016-050 pour le lot 3 594 111 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 18, rue Narcisse, demande formulée par M. Vincent McKenzie-Pitre, pour l'aménagement d'une deuxième entrée charretière à 2,3 mètres de l'autre entrée, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 9.1.f du Règlement 150 concernant le zonage exige une distance minimale de 6 mètres entre 2 entrées charretières sur un même terrain, aux conditions suivantes :

- l'arbre entre les deux entrées charretières doit être conservé;
- advenant la perte dudit arbre, celui-ci doit être remplacé par un nouvel arbre ayant un diamètre d'au moins 8 centimètres lors de sa plantation ou la situation des entrées charretières devra être rendue conforme au règlement alors en vigueur.

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2016-07-359 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 594, RUE MADELEINE AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DU TOTAL DES MARGES LATÉRALES À 3,60 MÈTRES**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Véronique McSween et M. Benoit Proulx ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 595 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser la réduction du total des marges latérales à 3,60 mètres au 594, rue Madeleine;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2016-048 pour le lot 3 595 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 594, rue Madeleine, demande formulée par M<sup>me</sup> Véronique McSween et M. Benoit Proulx, pour autoriser la réduction du total des marges latérales à 3,60 mètres, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit un total des marges latérales de 4 mètres minimum pour les habitations unifamiliales dans la zone H-171;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2016-07-360 ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR ÉRIC BOYER DANS LE SECTEUR DE LA RUE DE LA BARRIÈRE**

VU la recommandation de la conseillère en aménagement du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'échange de terrains situés dans le secteur de la rue de la Barrière avec M. Éric Boyer;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

D'autoriser l'acquisition du lot 3 817 287 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à M. Éric Boyer et la vente du lot 3 817 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à la municipalité à M. Éric Boyer; les échanges des terrains se font avec le principe de 1 pour 1, les deux lots étant situés dans le secteur de la rue de la Barrière;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la municipalité;

QUE cette acquisition soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement 311 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue de la Barrière ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, à intervenir devant M<sup>e</sup> Nathalie Léger, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2016-07-361 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER LA RÉNOVATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE AU 253, RUE VICTORIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 4 514 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M<sup>me</sup> Marie Boyer pour et au nom de Les immeubles Boyer Ltée pour la rénovation de la façade au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment principal situé au 253, rue Victoria;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

D'accepter la demande PIIA2016-0045 formulée pour le lot 4 514 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M<sup>me</sup> Marie Boyer pour et au nom de Les immeubles Boyer ltée, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la rénovation de la façade au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment principal situé au 253, rue Victoria tel qu'illustré sur l'esquisse datée du 3 juin 2016 à la condition que des corbeaux soient ajoutés à chacune des extrémités des deux (2) enseignes projetées.

ADOPTÉ

**2016-07-362 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER LA RESTAURATION DE MATÉRIAUX EXISTANTS, L'AMÉLIORATION DU STYLE ARCHITECTURAL, LE DRAINAGE ET L'ASPHALTAGE, L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR ET LE REMPLACEMENT DE TROTTOIR AU 175, RUE SALABERRY EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 4 517 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Sylvain Filion, pour et au nom de la compagnie 9203-4800 Québec inc. pour la restauration de matériaux existants, l'amélioration du style architectural, le drainage et l'asphaltage, l'éclairage extérieur et le remplacement de trottoir du bâtiment principal situé au 175, rue Salaberry;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

D'accepter la demande PIIA2016- 0046 formulée pour le lot 4 517 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Sylvain Filion, pour et au nom de la compagnie 9203-4800 Québec inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la restauration de matériaux existants, l'amélioration du style architectural, le drainage et l'asphaltage, l'éclairage extérieur et le remplacement de trottoir du bâtiment principal situé au 175, rue Salaberry, tel qu'illustré sur les plans réalisés par Mélanie Pothier, technologue en architecture, visant l'aménagement paysager et les modifications projetées sur le bâtiment principal, respectivement datés du 11 et 24 novembre 2014.

ADOPTÉ

**2016-07-363 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER L'INSTALLATION DE DEUX (2) CONTENEURS SEMI-ENFOUIS EN COUR AVANT SECONDAIRE FACE À LA RUE J.-LÉO-MONTPETIT AU 5213, BOULEVARD HÉBERT EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 4 862 164 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Francis Leboeuf pour et au nom de Gestion Leboeuf et Laniel inc. pour l'installation de deux (2) conteneurs semi-enfouis en cour avant secondaire face à la rue J.-Léo-Montpetit du bâtiment principal situé au 5213, boulevard Hébert;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

D'accepter la demande PIIA2016-0047 formulée pour le lot 4 862 164 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Francis Leboeuf pour et au nom de Gestion Leboeuf et Laniel inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour autoriser l'installation de deux (2) conteneurs semi-enfouis en cour avant secondaire face à la rue J.-Léo-Montpetit du bâtiment principal situé au 5213, boulevard Hébert tel que formulé dans la demande écrite signée par le requérant, en date du 31 mai 2016, aux conditions suivantes :

- les conteneurs doivent être enlevés dès que les contenants semi-enfouis seront installés;
- la clôture de mailles de chaîne doit être enlevée et remplacée par la plantation d'une haie de cèdres entre la rue J.-Léo-Montpetit et les nouveaux contenants semi-enfouis;
- la haie proposée soit plantée dans un délai de 21 jours suivant l'installation des contenants semi-enfouis et que les cèdres la composant aient une hauteur d'au moins 1 mètre au moment de leur plantation;
- la collecte se fasse par le stationnement commercial et non par la rue J.-Léo-Montpetit.

ADOPTÉ

**2016-07-364 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL DES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET DES ÉQUIPEMENTS**

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat pour le service d'entretien électrique général des édifices municipaux et des équipements;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

D'approuver les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2013-31 octroyé à la firme Service d'entretien SGM inc dans le cadre du contrat pour le service d'entretien électrique général des édifices municipaux et des équipements, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics, pour la somme totale de 112 739,91 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2016-07-365 ENTENTE AVEC LE CLUB SOCIAL DES TRAVAUX PUBLICS RELATIVE À LA VENTE DE REBUTS DE MÉTAL AUX FINS DE FINANCEMENT DES ŒUVRES CARITATIVES DU CLUB**

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le Club social des travaux publics et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la vente de rebuts de métal aux fins de financement des œuvres caritatives du club social;

VU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de l'environnement d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

DE conclure une entente avec le Club social des travaux publics relative à la vente de rebuts de métal aux fins de financement des œuvres caritatives du club social, prenant effet à compter de l'adoption des présentes et se terminant le 31 décembre 2017;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2016-07-366 INVITATION À SOUMISSIONNER 2016-ENV-15 : RÉNOVATION DE LA TOITURE – 75, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2016-ENV-15 relative à la rénovation de la toiture du bâtiment sis au 75, rue Saint-Jean-Baptiste, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Mallette & Lachance inc.	40 614,92 \$
Toitures Trois Étoiles Inc.	48 289,50 \$
Norman & Collie Inc.	84 219,19 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Mallette & Lachance inc;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

D'accorder à l'entreprise Mallette & Lachance inc. un contrat pour la rénovation de la toiture du bâtiment sis au 75, rue Saint-Jean-Baptiste, pour la somme totale de 40 614,92 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2016-ENV-15.

ADOPTÉ



**A-2016-07-014 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 173 CONCERNANT LE PRÉVENTION INCENDIE ET LE RÈGLEMENT 022 CONCERNANT LES AVERTISSEURS DE FUMÉE**

Avis est donné par M. le conseiller Patrick Rancourt qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 173 concernant la prévention incendie et le Règlement 022 concernant les avertisseurs de fumée.

**A-2016-07-015 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 289 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 1 600 000 \$ AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DU PROJET DE LA BAIE SAINT-FRANÇOIS ET DE SES AMÉNAGEMENTS CONTIGUS**

Avis est donné par M. le conseiller Jacques Smith qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour un règlement modifiant le Règlement 289 pour emprunter la somme de 1 600 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels du projet de la baie Saint-François et de ses aménagements contigus.

**2016-07-367 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 152-02 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 152-02 concernant l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certaines normes a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                               proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

D'adopter le Règlement 152-02 concernant l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certaines normes.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Commentaire sur le peu de questions ou discussions sur les points de l'ordre du jour par les membres du conseil.

## COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

### 2016-07-368 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 45, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

DE lever la séance ordinaire du 5 juillet 2016.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier